

Visites guidées de l'église de Gemeaux (1 h ~) en juillet-août tous les vendredis après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 (sauf le 15 juillet). Réservation obligatoire au 03 80 95 26 40 ou auprès de la mairie de Gemeaux au 03 80 95 07 19.

Visites guidées d'Is-sur-Tille (1 h 30 ~) les jeudis après-midi du 21 juillet au 25 août sur réservation à l'Office de Tourisme au 03 80 95 24 03.

JUILLET

Is-sur-Tille, samedi 9 : spectacle *Notre histoire... c'est l'histoire*, par la Compagnie Quilombo

Is-sur-Tille, mercredi 13 : animations, feu d'artifice et bal populaire

Marcilly-sur-Tille, mercredi 13 : feu d'artifice et festivités

Moloy, mercredi 13 : retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal populaire

Is-sur-Tille, jeudi 14 : Fête Nationale, repas et concours de pétanque

Moloy, jeudi 14 : repas champêtre et animations (sur réservation à la mairie : 03 80 75 17 02)

Moloy, mardi 19 : visite commentée du village

AOÛT

Is-sur-Tille, lundi 1^{er} : Semaine fédérale internationale de cyclotourisme

Moloy, mercredi 17 : visite commentée du village

Nouveau Poiseul-les-Saulx, mercredi 24 : Sortie Nature

Is-sur-Tille, samedi 27 : Critérium cycliste

Is-sur-Tille, dimanche 28 : Train en fête au train des Lavières

SEPTEMBRE

Is-sur-Tille, samedi 3 : forum des associations

Chaignay, dimanche 4 : Fête de l'Âne

Is-sur-Tille, samedi 10 : kermesse des Eaux Vives

Moloy, mercredi 13 : concert à l'église, Récital Lyrique Mi Ja KIM

Is-sur-Tille, dimanche 18 : Journées du patrimoine

Marcilly-sur-Tille, dimanche 18 : vide-greniers

Nouveau Villecomte, dimanche 25 : *Fantastic Picnic*

Chaignay, dimanche 25 : *Caisses à savons*

OCTOBRE

Marcilly-sur-Tille, samedi 1^{er} : festival *Coup de Contes*

Is-sur-Tille, mercredi 5 : Semaine bleue

Incontournable Is-sur-Tille, samedi 8 : Fête de la Truffe et des Papilles

Is-sur-Tille, samedi 15 : boum pour les enfants

Incontournable Is-sur-Tille, samedi 15 : concert, *Covertramp*

Marcilly-sur-Tille, vendredi 21 : *Sucré-Salé*, spectacle conté pour enfants de 4 à 10 ans

Is-sur-Tille, samedi 22 : exposition mycologique

Courtivron, samedi 22 : concours de belote

NOVEMBRE

Is-sur-Tille, vendredi 4 : concert de l'OMS

Is-sur-Tille, dimanche 6 : thé dansant

Courtivron, samedi 19 : concours de tarot

Is-sur-Tille, samedi 26 : concert de la Sainte-Cécile

Is-sur-Tille, samedi 26 : soirée moules frites

Marcilly-sur-Tille, dimanche 27 : bourse aux jouets

DÉCEMBRE

Is-sur-Tille, dimanche 4 : marché de Noël

Lux, dimanche 4 : marché de Noël

Courtivron, samedi 10 : marché de Noël traditionnel en semi-nocturne (de 15 h à 22 h)

Marcilly-sur-Tille, dimanche 11 : pièce de théâtre, compagnie *Haut le Pied*

Is-sur-Tille, mercredi 14 : Noël pour tous, *Les frères Panini*, épisode 2

Is-sur-Tille, samedi 17 : concert de Noël

Is-sur-Tille, samedi 17 : Père-Noël au train des Lavières



Souvenir

Jacqueline Frachon nous a quittés à l'âge de 61 ans.

Elle était agent d'accueil à l'Office de Tourisme de la Covati depuis septembre 2005.

Nous garderons d'elle l'image d'une personne avenante et aimable.

Appréciée de tous, elle prenait son travail très à cœur.

Nos pensées vont à sa famille et à ses amis.

N°14 - juin 2016 - Lettre d'information de la Covati éditée par la commission Tourisme, Culture et Communication - 4 allée Jean Moulin 21120 IS-SUR-TILLE - Tél. : 03 80 95 32 41 - Fax : 03 80 95 15 67 - covati.fr - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Luc Baudry - RÉDACTION : Service de la Covati - MISE EN PAGE : Stylograph - Tel. 06 25 83 10 99 - stylograph.fr - IMPRESSION : Printbox - Tirage : 6200 exemplaires



TRAVAUX RUE ANATOLE-FRANCE

La Covati et la ville d'Is-sur-Tille vont effectuer des travaux de réfection et d'aménagement de voirie entre la rue Maréchal-Foch et la rue du Château à Is-sur-Tille.

C'est un investissement important pour la Communauté de communes qui est gestionnaire de cette voie. Les travaux, qui sont estimés à plus de 200 000 €, seront financés à parts égales par la commune pour les trottoirs, les réseaux et les parkings et par la Covati pour la structure et la bande de roulement de la voie qui sera dimensionnée pour les poids lourds.

Un dossier a été déposé au Conseil départemental pour obtenir une subvention de 30 000 € au titre du programme de soutien à la voirie.

Afin de générer le moins de désagrément possible, l'intervention aura lieu pendant les vacances scolaires d'été. Une déviation sera mise en place pendant plusieurs semaines.

MODIFICATION DE LA CIRCULATION SUR LE PONT ENTRE ÉCHEVANNES ET TIL-CHÂTEL

Depuis plusieurs années, la Covati s'est inquiétée de la « santé » du pont d'Échevannes qui franchit la Tille.

Celui-ci étant sur une voie d'intérêt communautaire, il est de la responsabilité de la Communauté de communes de procéder aux vérifications techniques indispensables à ce type d'ouvrage d'art.

Un bureau d'étude spécialisé a été mandaté en 2015 pour réaliser une inspection poussée de ce pont qui a été construit en 1912.

Les conclusions sont sans appel. Il faut absolument limiter le pont à une circulation de moins de 3,5 t pour conserver les caractéristiques techniques de l'ouvrage. Actuellement, un arrêté de circulation interdisant la voie aux plus de 3,5 t est en place, mais il a été constaté que celui-ci n'est pas respecté.

Afin de préserver et de pérenniser ce pont, un système rendant son accès impossible aux véhicules lourds va être mis en place et le garde-corps, qui n'est plus aux normes et fortement abimé, va être rénové en 2017.



VERRE APRÈS COLLECTE EN PORTE-À-PORTE : NE REMPLIT PLUS LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE RECYCLAGE

La collecte du verre en porte-à-porte se verra arrêtée au 31 décembre de cette année. C'est avant tout un problème de traitement du verre après collecte qui en est la cause, mais la collecte en apport volontaire permettra également de réaliser des économies. Des points d'apports volontaires (PAV) seront donc installés prochainement dans les communes.

En parallèle, vous serez prochainement dotés d'un conteneur jaune qui viendra remplacer la caisse. Plus de place à la clé, mais une collecte tous les 15 jours afin d'atteindre l'économie attendue.



MISE AUX NORMES DE LA STATION D'AVITAILLEMENT DE L'AÉRODROME DE TIL-CHÂTEL

La loi consommation de 2013 fixe au 31 décembre 2016 la limite pour mettre aux normes environnementales les stations-service distribuant moins de 500 m³.

Les stations d'avitaillements des aérodromes sont soumises aux mêmes conditions.

La Covati va donc devoir investir environ 30 000 € dans le changement des cuves afin de continuer à proposer aux associations utilisatrices un équipement répondant aux normes sécuritaires et environnementales.

Parallèlement, et afin de limiter l'impact financier pour la collectivité, les redevances versées par les utilisateurs de l'aérodrome sont régulièrement actualisées.

DU RENFORT POUR LE SPANC

Le SPANC de la Covati est chargé des contrôles périodiques obligatoires des installations d'assainissement non-collectif (ANC). Une première campagne de contrôles avait été réalisée en délégation de service public pour le compte de la Covati de 2007 à 2011. La périodicité de contrôle prévue à l'époque était de 8 ans.

Cette année, tous les immeubles déjà contrôlés en 2008 sont concernés par le contrôle périodique. Ceci représente près de 400 installations, soit environ le tiers du parc des 1300 installations présentes sur le territoire de la Covati. Un nombre de contrôles presque aussi important est prévu pour l'an prochain.

Il a été décidé par les élus, pour cette seconde campagne, de ne pas la faire réaliser en délégation de service public, mais en régie autonome, afin de maîtriser le coût et la bonne qualité du service aux usagers. La Covati s'est donné les moyens de prendre en charge cette mission.

C'est pourquoi l'équipe a été renforcée par Claude BRANET, mis à disposition de la Covati à mi-temps par la ville d'Is-sur-Tille. Formé à sa mission par la communauté de communes, Monsieur BRANET est chargé de la grande majorité des visites de terrain.

Les usagers seront prévenus par courrier de la visite de contrôle. Nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre collaborateur, qui n'est pas chargé d'une mission de tout repos!



LA LETTRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

N° 14 | Juin 2016

Édito



Comme toutes les collectivités locales, la Covati n'échappe pas au régime financier imposé par l'État. Cette politique de baisse de dotations est doublement pénalisante puisque c'est l'activité économique locale qui souffre de la diminution de nos investissements, mais ce sont également les services de proximité qui pâtissent de la réduction de nos marges financières.

Cette baisse de recettes s'accompagne également d'une hausse de nos charges en raison des décisions unilatérales prises par l'État en matière de transfert de compétences, mais également de politique salariale

puisque l'augmentation du point d'indice impacte directement les charges de fonctionnement des collectivités locales.

En outre, la montée en puissance des intercommunalités voulue par le législateur contraint la Covati à renforcer sa direction administrative et financière.

En effet, de 2017 à 2020, les compétences des communautés de communes vont être élargies dans le domaine économique, urbanistique, de la gestion des déchets, de la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, de la gestion des milieux aquatiques, de la gestion de l'eau et de l'assainissement et de la prévention des inondations.

Autant de compétences qui deviendront obligatoirement intercommunales, passant outre l'avis des communes et allant en cela à l'encontre de la définition même du principe d'intercommunalité qui doit rester au service des communes. Les deux niveaux doivent s'articuler à partir des réalités locales et non des décisions prises dans les sphères parisiennes.

Les Schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) de mars 2016, qui valident les nouveaux périmètres des communautés de communes, n'auront pas d'incidence sur notre territoire puisqu'il a été décidé que la Covati resterait seule malgré ma volonté clairement affichée de mener une politique territoriale ambitieuse avec nos voisins de Selongey et des Sources de la Tille qui fusionneront ensemble.

Dans ce contexte difficile, nous avons pris les décisions qu'il fallait. En effet le passage à une fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2016 a permis à la Covati de compenser la baisse des dotations de l'État et ainsi maîtriser la pression fiscale tout en assurant la pérennité des services attendus par nos concitoyens.

Mais le travail reste important et complexe et la mutualisation prend dès lors toute son importance. Cela suppose l'adhésion de tous les élus de la Covati. Cette adhésion est un critère de réussite dans le développement et l'avenir de notre structure qui doit mettre en œuvre les moyens de ses ambitions au service de notre territoire si attractif grâce à sa qualité de vie et à son dynamisme.

Luc BAUDRY, Président de la Covati

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

INSCRIPTIONS POSSIBLES JUSQU'AU DIMANCHE 17 JUILLET.

Bulletins disponibles à l'Office de Tourisme, dans vos mairies et sur www.covati-tourisme.fr



Enfance et jeunesse



UN NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS

Dans le Magazine de la Covati de janvier 2016, un article était consacré à la création d'un nouveau centre de loisirs à Is-sur-Tille.

Un premier travail avec le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) a permis de dresser un estimatif des surfaces nécessaires et de déterminer le choix d'un terrain.

Voulant mettre toutes les chances de son côté pour créer un lieu le plus adapté possible aux enfants et au projet pédagogique, la Covati a demandé à Didier Heintz de l'association NAVIR, de l'aider et de la soutenir dans ce projet.

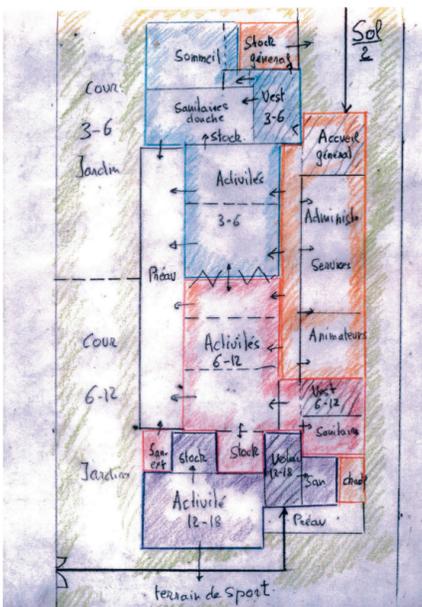
NAVIR est une association qui travaille depuis de nombreuses années sur l'espace et le fonctionnement des lieux d'accueil de la petite enfance et de l'enfance.

Elle a réalisé les études préparatoires à la construction de la Structure multi accueil et travaille toujours avec le personnel et les autres acteurs impliqués, pour les programmations fonctionnelles et spatiales des locaux.

C'est donc dans ce registre que NAVIR est intervenu à la Covati en réalisant un travail de concertation avec les élus, l'équipe du centre de loisirs, des techniciens de Jeunesse et Sports, de la CAF, du médecin de Protection maternelle et infantile du Conseil Départemental, des chefs de projet de la Société publique locale et du Pays Seine-et-Tille, des directeurs d'écoles d'Is-sur-Tille, du représentant des parents d'élèves FCPE d'Is-sur-Tille et du directeur du service Actions sociales de la Covati.

Les travaux ont consisté en la réalisation d'un cahier des charges qui sera le programme architectural pour la réalisation du centre de loisirs.

La phase de recrutement du maître d'œuvre et toutes les phases opérationnelles sont maintenant commencées.



NOUVEAUX TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

LE BUDGET, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Le budget destiné aux enfants et aux jeunes constitue une part importante du budget général de la Covati (1,451 M€). Il permet d'accueillir chaque jour 70 enfants à la Structure multi accueil, 650 enfants dans le cadre des accueils périscolaires, et de réaliser 70 500 heures d'animation pour 500 enfants et jeunes dans les centres de loisirs les mercredis et vacances scolaires. Il soutient le Relais petite enfance, service à destination des 190 assistants maternels du territoire et des parents.



LE DÉPLIANT ÉTÉ 2016 EST ARRIVÉ!

Retrouvez-le sur Covati.fr, à l'accueil des mairies et dans les accueils de loisirs.

Ce budget finance également les 37 800 heures Nouvelles activités périscolaires mises en place en septembre 2014. Bien évidemment, tous les habitants de la Covati bénéficient de ces actions ou lieux d'accueil.

RÉAJUSTEMENT DES TARIFS

Depuis l'automne 2011, la Covati n'a pas revu les tarifs de ses activités périscolaires ni extrascolaires. En septembre, les grilles vont être modifiées et une augmentation de 5 % sera appliquée. Il est normal que les élus soient vigilants sur les dépenses des ménages, plus encore en période économiquement difficile. C'est pourquoi cette hausse ne se traduira que par quelques centimes par heure d'accueil (entre 4 et 12 selon les tranches de ressources).

MAINTENIR LA QUALITÉ DES ACCUEILS ÉDUCATIFS

Les centres de loisirs sont des entités dotées d'un projet qui prend en compte les besoins éducatifs, sociaux et culturels d'un territoire et tout particulièrement ceux des enfants, des adolescents et de leurs parents. Le projet des centres de loisirs et ses déclinaisons en projets pédagogiques sont élaborés en concertation avec tous les acteurs éducatifs locaux, élus, animateurs, enseignants, parents, les enfants et les adolescents. Les centres de loisirs inscrivent leurs projets dans le cadre d'enjeux contemporains : la citoyenneté, le développement durable, l'influence des médias, l'Europe, l'interculturel... Ils conjuguent des missions d'accueil, d'activités sur tous les temps libres des enfants et des adolescents : avant et après l'école, sur le temps méridien, le mercredi, pendant les vacances. Au-delà des animatrices et des animateurs, il peut intégrer dans son équipe éducative des jeunes qui débutent dans l'animation, des intervenants culturels ou sportifs.

C'est cette qualité d'accueil que la Covati défend et s'emploie à maintenir.

Action sociale



PORTAGE DE REPAS

La Covati compte aujourd'hui un nombre de retraités relativement important. 21 % des habitants ont plus de 60 ans et 8 % ont plus de 75 ans. La population âgée devrait continuer de s'accroître dans les prochaines années du fait de l'arrivée des générations baby-boom à l'âge de la retraite. En conséquence, l'amorce du « papy-boom » au sein du territoire invite la Covati à se positionner sur les questions qu'engendre le vieillissement de la population.

Le service de portage de repas à domicile s'adresse depuis 2003, aux personnes de plus de 60 ans résidant sur le territoire de la Covati.

En 2015, ce sont 12 300 repas qui ont été livrés à 75 bénéficiaires. Chaque jour, 130 kilomètres sont parcourus pour livrer dans une vingtaine de villages de la Covati.

Les livraisons sont assurées par l'hôpital local d'Is-sur-Tille. Elles ont lieu toute l'année sous forme de plateaux-repas. Les repas sont préparés par l'équipe de cuisine de l'hôpital et sont livrés froids. Le plateau-repas comprend : un potage, une entrée, un plat principal avec deux accompagnements, un fromage, un dessert et du pain tranché.

Le service est actuellement confronté à une recrudescence du nombre de demandes de nature à générer un délai pour la prise en charge des nouvelles livraisons. Les services de la Covati et du centre hospitalier d'Is-sur-Tille travaillent actuellement sur une réorganisation du service pour que la période d'attente puisse être réduite au maximum en travaillant sur un nouveau mode de livraison qui pourra également permettre aux bénéficiaires de commander davantage de repas par semaine.

Une aide du Conseil Départemental sera possible pour les personnes bénéficiant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et le service est éligible à la déduction fiscale au titre des services à la personne. Une information parviendra aux bénéficiaires dans les prochaines semaines.



APPEL AUX BÉNÉVOLES

Nous souhaiterions mettre en place un dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) sur les groupes scolaires élémentaires sur le territoire de la Covati à compter de septembre 2016.

Ce dispositif interministériel a pour objectif général de favoriser la réussite scolaire des enfants en développant l'aide aux devoirs, le soutien à la parentalité et

Tourisme



L'ÉCOTOURISME À L'HONNEUR!

44 %* c'est la surface forestière de la Covati.

Avec un tel potentiel naturel, le territoire peut développer aisément un tourisme favorable aux activités de pleine nature. Six chemins sont déjà inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et permettent actuellement de découvrir le patrimoine naturel et historique de quatre communes de la Covati (Poiseul-lès-Saulx, Is-sur-Tille, Sпой et Pichanges).

C'est dans cette même dynamique que deux nouveaux chemins de randonnée vont prochainement voir le jour. Deux sentiers qui offriront la possibilité aux randonneurs de découvrir deux communes nichées en pleine forêt : Crécey-sur-Tille et Villecomte.

Habitat



LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

Face aux multiples dispositifs d'aides ainsi qu'aux normes et labels en constante évolution, il est parfois difficile de s'y retrouver pour un particulier qui veut réaliser des travaux dans son logement. Afin de faciliter les démarches, le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a mis en place, depuis le 13 mai 2016 et pour une durée de 3 ans, une plateforme de rénovation de l'habitat

les apports culturels. Pour cela, nous aurions besoin de bénévoles afin d'encadrer les enfants dans l'activité « aide aux devoirs ». Ce travail d'accompagnement a déjà fait ses preuves sur d'autres groupes scolaires, il permet de renforcer la confiance des enfants dans leurs capacités de réussite et de les soutenir dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Ce dispositif sera encadré par un responsable sur qui les bénévoles pourront s'appuyer et travailler en collaboration.

Merci de contacter ESCALE 21 au 09 84 54 37 71

Le sentier de Montaigu à Crécey-sur-Tille traverse en premier lieu le village permettant ainsi de découvrir son histoire et ses bâtis historiques : notamment un château datant du XVIII^e siècle, un colombier et deux lavoirs. Le sentier traverse ensuite la forêt révélant ainsi la flore et la faune qui encerclent la commune.

Quant au chemin du Creux Bleu à Mortière sur la commune de Villecomte, il vous fera découvrir diverses curiosités : une résurgence d'un bleu turquoise unique, un haut lieu de résistance dissimulé en forêt ainsi qu'un panorama sur le Mont Saint-Siméon. Sentiers opérationnels dès la fin 2016 ou le début de l'année 2017.

CARACTÉRISTIQUES DES SENTIERS

Nom	Longueur	Dénivelé total	Temps de parcours moyen
CHEMIN DU CREUX BLEU À MORTIÈRE	9,5 km	440 m	2 h 15
SENTIER DU MONTAIGU	5,8 km	354 m	1 h 30

* 16 742 ha sur une superficie totale de 37 452 ha

QUI EST CONCERNÉ ?

Sont concernées les 66 communes du territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne (secteur d'Is-sur-Tille, de Selongey, Grancey-le-Château, Messigny-et-Vantoux et Saint-Seine-l'Abbaye).

QUI CONTACTER ?

Plateforme de rénovation - 03 80 71 17 12. Du lundi au vendredi (9 h-13 h/14 h-18 h) et lors des permanences.

EN QUOI CONSISTE L'ACCOMPAGNEMENT APPORTÉ PAR LA PLATEFORME ?

La plateforme de rénovation a notamment pour missions d'aider les particuliers à définir leur projet, de visiter (si nécessaire) et de dresser un état des lieux du logement, de faire des préconisations de travaux adaptées, d'aider le particulier dans la consultation et le choix des entreprises, de le conseiller sur les dispositifs financiers existants à mobiliser...

PROGRAMME DES PERMANENCES

- 1^{er} vendredi du mois : Is-sur-Tille (Covati) de 13 h 30 à 16 h 30
- 2^e vendredi du mois : Messigny-et-Vantoux (4 bis rue des écoles) de 10 h 30 à 12 h 30 et Is-sur-Tille (Covati) de 13 h 30 à 15 h 30
- 3^e vendredi du mois : Grancey-le-Château (Mairie) de 10 h 30 à 12 h 30 et Selongey (Point info service) de 13 h 30 à 16 h 30
- 4^e vendredi du mois : Saint-Seine-l'Abbaye (médiathèque) de 10 h 30 à 12 h 30 et Is-sur-Tille (Covati) de 13 h 30 à 15 h 30

SÉJOUR ÉTÉ



Le service Enfance-Jeunesse de la Covati organise, durant cet été, un séjour à Saint-Vincent-les-Forts (04), du 11 au 17 juillet, pour 14 jeunes, âgés de 12 à 17 ans.

Ils seront hébergés sous bungalows en toile, au camping « Le Lac ». Deux formules leur seront proposées : un groupe « montagne » (escalade, randos...), un groupe « autres activités » à définir avec les jeunes (randos, baignades, visites, activités de pleine nature...).

Enfance et jeunesse



UN NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS

Dans le Magazine de la Covati de janvier 2016, un article était consacré à la création d'un nouveau centre de loisirs à Is-sur-Tille.

Un premier travail avec le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) a permis de dresser un estimatif des surfaces nécessaires et de déterminer le choix d'un terrain.

Voulant mettre toutes les chances de son côté pour créer un lieu le plus adapté possible aux enfants et au projet pédagogique, la Covati a demandé à Didier Heintz de l'association NAVIR, de l'aider et de la soutenir dans ce projet.

NAVIR est une association qui travaille depuis de nombreuses années sur l'espace et le fonctionnement des lieux d'accueil de la petite enfance et de l'enfance.

Elle a réalisé les études préparatoires à la construction de la Structure multi accueil et travaille toujours avec le personnel et les autres acteurs impliqués, pour les programmations fonctionnelles et spatiales des locaux.

C'est donc dans ce registre que NAVIR est intervenu à la Covati en réalisant un travail de concertation avec les élus, l'équipe du centre de loisirs, des techniciens de Jeunesse et Sports, de la CAF, du médecin de Protection maternelle et infantile du Conseil Départemental, des chefs de projet de la Société publique locale et du Pays Seine-et-Tille, des directeurs d'écoles d'Is-sur-Tille, du représentant des parents d'élèves FCPE d'Is-sur-Tille et du directeur du service Actions sociales de la Covati.

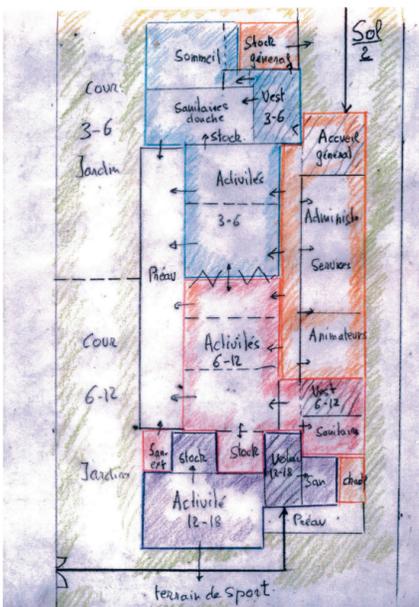
Les travaux ont consisté en la réalisation d'un cahier des charges qui sera le programme architectural pour la réalisation du centre de loisirs.

La phase de recrutement du maître d'œuvre et toutes les phases opérationnelles sont maintenant commencées.

SÉJOUR ÉTÉ

Le service Enfance-Jeunesse de la Covati organise, durant cet été, un séjour à Saint-Vincent-les-Forts (04), du 11 au 17 juillet, pour 14 jeunes, âgés de 12 à 17 ans.

Ils seront hébergés sous bungalows en toile, au camping « Le Lac ». Deux formules leur seront proposées : un groupe « montagne » (escalade, randos...), un groupe « autres activités » à définir avec les jeunes (randos, baignades, visites, activités de pleine nature...).



NOUVEAUX TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS

LE BUDGET, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Le budget destiné aux enfants et aux jeunes constitue une part importante du budget général de la Covati (1,451 M€). Il permet d'accueillir chaque jour 70 enfants à la Structure multi accueil, 650 enfants dans le cadre des accueils périscolaires, et de réaliser 70 500 heures d'animation pour 500 enfants et jeunes dans les centres de loisirs les mercredis et vacances scolaires. Il soutient le Relais petite enfance, service à destination des 190 assistants maternels du territoire et des parents.



LE DÉPLIANT ÉTÉ 2016 EST ARRIVÉ !

Retrouvez-le sur Covati.fr, à l'accueil des mairies et dans les accueils de loisirs.

Ce budget finance également les 37 800 heures Nouvelles activités périscolaires mises en place en septembre 2014. Bien évidemment, tous les habitants de la Covati bénéficient de ces actions ou lieux d'accueil.

RÉAJUSTEMENT DES TARIFS

Depuis l'automne 2011, la Covati n'a pas revu les tarifs de ses activités périscolaires ni extrascolaires. En septembre, les grilles vont être modifiées et une augmentation de 5 % sera appliquée. Il est normal que les élus soient vigilants sur les dépenses des ménages, plus encore en période économiquement difficile. C'est pourquoi cette hausse ne se traduira que par quelques centimes par heure d'accueil (entre 4 et 12 selon les tranches de ressources).

MAINTENIR LA QUALITÉ DES ACCUEILS ÉDUCATIFS

Les centres de loisirs sont des entités dotées d'un projet qui prend en compte les besoins éducatifs, sociaux et culturels d'un territoire et tout particulièrement ceux des enfants, des adolescents et de leurs parents. Le projet des centres de loisirs et ses déclinaisons en projets pédagogiques sont élaborés en concertation avec tous les acteurs éducatifs locaux, élus, animateurs, enseignants, parents, les enfants et les adolescents. Les centres de loisirs inscrivent leurs projets dans le cadre d'enjeux contemporains : la citoyenneté, le développement durable, l'influence des médias, l'Europe, l'interculturel... Ils conjuguent des missions d'accueil, d'activités sur tous les temps libres des enfants et des adolescents : avant et après l'école, sur le temps méridien, le mercredi, pendant les vacances. Au-delà des animatrices et des animateurs, il peut intégrer dans son équipe éducative des jeunes qui débutent dans l'animation, des intervenants culturels ou sportifs.

C'est cette qualité d'accueil que la Covati défend et s'emploie à maintenir.

Action sociale



PORTAGE DE REPAS

La Covati compte aujourd'hui un nombre de retraités relativement important. 21 % des habitants ont plus de 60 ans et 8 % ont plus de 75 ans. La population âgée devrait continuer de s'accroître dans les prochaines années du fait de l'arrivée des générations baby-boom à l'âge de la retraite. En conséquence, l'amorce du « papy-boom » au sein du territoire invite la Covati à se positionner sur les questions qu'engendre le vieillissement de la population.

Le service de portage de repas à domicile s'adresse depuis 2003, aux personnes de plus de 60 ans résidant sur le territoire de la Covati.

En 2015, ce sont 12 300 repas qui ont été livrés à 75 bénéficiaires. Chaque jour, 130 kilomètres sont parcourus pour livrer dans une vingtaine de villages de la Covati.

Les livraisons sont assurées par l'hôpital local d'Is-sur-Tille. Elles ont lieu toute l'année sous forme de plateaux-repas. Les repas sont préparés par l'équipe de cuisine de l'hôpital et sont livrés froids. Le plateau-repas comprend : un potage, une entrée, un plat principal avec deux accompagnements, un fromage, un dessert et du pain tranché.

Le service est actuellement confronté à une recrudescence du nombre de demandes de nature à générer un délai pour la prise en charge des nouvelles livraisons. Les services de la Covati et du centre hospitalier d'Is-sur-Tille travaillent actuellement sur une réorganisation du service pour que la période d'attente puisse être réduite au maximum en travaillant sur un nouveau mode de livraison qui pourra également permettre aux bénéficiaires de commander davantage de repas par semaine.

Une aide du Conseil Départemental sera possible pour les personnes bénéficiant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et le service est éligible à la déduction fiscale au titre des services à la personne. Une information parviendra aux bénéficiaires dans les prochaines semaines.

ESCALE 21



Nous souhaiterions mettre en place un dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) sur les groupes scolaires élémentaires sur le territoire de la Covati à compter de septembre 2016.

Ce dispositif interministériel a pour objectif général de favoriser la réussite scolaire des enfants en développant l'aide aux devoirs, le soutien à la parentalité et

Tourisme



L'ÉCOTOURISME À L'HONNEUR !

44 %* c'est la surface forestière de la Covati.

Avec un tel potentiel naturel, le territoire peut développer aisément un tourisme favorable aux activités de pleine nature. Six chemins sont déjà inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et permettent actuellement de découvrir le patrimoine naturel et historique de quatre communes de la Covati (Poiseul-lès-Saulx, Is-sur-Tille, Sпой et Pichanges).

C'est dans cette même dynamique que deux nouveaux chemins de randonnée vont prochainement voir le jour. Deux sentiers qui offriront la possibilité aux randonneurs de découvrir deux communes nichées en pleine forêt : Crécey-sur-Tille et Villecomte.

Le sentier de Montaignu à Crécey-sur-Tille traverse en premier lieu le village permettant ainsi de découvrir son histoire et ses bâtis historiques : notamment un château datant du XVIII^e siècle, un colombier et deux lavoirs. Le sentier traverse ensuite la forêt révélant ainsi la flore et la faune qui encerclent la commune.

Quant au chemin du Creux Bleu à Mortière sur la commune de Villecomte, il vous fera découvrir diverses curiosités : une resurgence d'un bleu turquoise unique, un haut lieu de résistance dissimulé en forêt ainsi qu'un panorama sur le Mont Saint-Siméon. Sentiers opérationnels dès la fin 2016 ou le début de l'année 2017.

CARACTÉRISTIQUES DES SENTIERS

Nom	Longueur	Dénivelé total	Temps de parcours moyen
CHEMIN DU CREUX BLEU À MORTIÈRE	9,5 km	440 m	2 h 15
SENTIER DU MONTAIGU	5,8 km	354 m	1 h 30

* 16 742 ha sur une superficie totale de 37 452 ha

les apports culturels. Pour cela, nous aurions besoin de bénévoles afin d'encadrer les enfants dans l'activité « aide aux devoirs ». Ce travail d'accompagnement a déjà fait ses preuves sur d'autres groupes scolaires, il permet de renforcer la confiance des enfants dans leurs capacités de réussite et de les soutenir dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Ce dispositif sera encadré par un responsable sur qui les bénévoles pourront s'appuyer et travailler en collaboration.

Merci de contacter ESCALE 21 au 09 84 54 37 71

Habitat



LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

Face aux multiples dispositifs d'aides ainsi qu'aux normes et labels en constante évolution, il est parfois difficile de s'y retrouver pour un particulier qui veut réaliser des travaux dans son logement. Afin de faciliter les démarches, le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne a mis en place, depuis le 13 mai 2016 et pour une durée de 3 ans, une plateforme de rénovation de l'habitat

QUI EST CONCERNÉ ?

Sont concernées les 66 communes du territoire du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne (secteur d'Is-sur-Tille, de Selongey, Grancey-le-Château, Messigny-et-Vantoux et Saint-Seine-l'Abbaye).

QUI CONTACTER ?

Plateforme de rénovation – 03 80 71 17 12. Du lundi au vendredi (9 h-13 h/14 h-18 h) et lors des permanences.

EN QUOI CONSISTE L'ACCOMPAGNEMENT APPORTÉ PAR LA PLATEFORME ?

La plateforme de rénovation a notamment pour missions d'aider les particuliers à définir leur projet, de visiter (si nécessaire) et de dresser un état des lieux du logement, de faire des préconisations de travaux adaptées, d'aider le particulier dans la consultation et le choix des entreprises, de le conseiller sur les dispositifs financiers existants à mobiliser...

PROGRAMME DES PERMANENCES

- 1^{er} vendredi du mois : Is-sur-Tille (Covati) de 13 h 30 à 16 h 30
- 2^e vendredi du mois : Messigny-et-Vantoux (4 bis rue des écoles) de 10 h 30 à 12 h 30 et Is-sur-Tille (Covati) de 13 h 30 à 15 h 30
- 3^e vendredi du mois : Grancey-le-Château (Mairie) de 10 h 30 à 12 h 30 et Selongey (Point info service) de 13 h 30 à 16 h 30
- 4^e vendredi du mois : Saint-Seine-l'Abbaye (médiathèque) de 10 h 30 à 12 h 30 et Is-sur-Tille (Covati) de 13 h 30 à 15 h 30